



***Travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM à
Chambéry
Lot : 4 – Carrelage, faïences
Avenant n°1
Au marché n° F19046***

GAZZOTTI

ENTRE :

Grand Chambéry – 106 allée des Blachères – CS 82618– 73026 CHAMBERY cedex, représentée par son vice-président M. Michel DYEN,

d'une part

ET

A l'entreprise GAZZOTTI – 200 chemin du Cores – 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND, titulaire du marché FI9046 pour les Travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM – Lot N°4

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DE L'OBJET DU MARCHE

Le marché porte sur la réhabilitation des vestiaires du CTM.

ARTICLE 2 - MOTIFS DE L'AVENANT

Cet avenant est établi pour les raisons détaillées ci-dessous.

Mise à jour des prestations :

Lors de l'exécution des travaux certaines prestations n'ont pas été réalisées et d'autres modifiées, selon détail ci-dessous.

Art.4.1.1: Revêtement mural (-9m ² x 58€)	- 522.00€ht
Art.4.1.2: Réservations pour miroir (-6u x 30€)	- 180.00€ht
Art.4.3.1: Socle béton (-5u x 30€)	- 150.00€ht
Art.4.3.2: Rampe d'accès (-11.5ml x 23€)	- 264.50€ht
Art.4.3.3: Cornières d'angles (-2u x 44€)	- 88.00€ht
Art.4.3.4: Caniveau de douches (-1.67ml x 635€)	-1 060.45€ht
Art.4.3.5: Siphons de sol (-1u x 260€)	- 260.00€ht
Art.4.4.1: Chapes (-84m ² x 24€)	-2 016.00€ht
Fourniture et pose de ragréage et résine barrière anti remonté d'humidité (cf DV20120002)	+1 161.20€ht

Soit une moins-value de 3 379.75€ht

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT

	HT	TTC (20 %)
Montant du marché	66 327.80 €	79 593.36 €
Montant de l'avenant n° I	- 3 379.75 €	- 4 055.70 €
Montant du marché + avenant I	62 948.05 €	75 537.66€

Cet avenant entraîne une diminution de 5 % du montant de ce marché.

ARTICLE 4 – CLAUSES FINANCIERES

Les parties acceptent les nouveaux prix et renoncent à tout recours pour tout fait antérieur à la signature de cet avenant.

ARTICLE 5 -AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry, le

L'Entreprise

Le Maître d'ouvrage,
Le vice-président chargé des bâtiments,
du patrimoine, des voiries et infrastructures,
M. Michel DYEN

PJ : Annexe I – Devis de l'entreprise